

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
RNE : 001166 C

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2020

La Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue, le Vendredi 10 Avril 2020 à 9 heures au siège de la Société Sis au 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis.

Dans le contexte actuel de l'épidémie de coronavirus, l'assemblée générale devrait se tenir à distance, c-à-d sans la présence physique des actionnaires.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées en application stricte des impératifs sanitaires et conformément aux mesures prises par le CMF afférentes à ce sujet.

En conséquence les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier (signature légalisée) ou donner pouvoir au président de l'Assemblée.

Les actionnaires sont invités à consulter notre site web à l'adresse suivante :

https://online.bt.com.tn/btnet/AGO_PT_SICAF.aspx , pour :

- Se renseigner sur les modalités d'organisation de cette assemblée générale.
- Consulter les documents mis à leurs dispositions
- Poser toute question, adressée au Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes relative aux points inscrits à l'ordre.
- Consulter les réponses fournies aux questions posées.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2019 ;
- Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations réglementées y mentionnées ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
- Fixation du montant des jetons de présence.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS

Projet de résolution n°1 :

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2 828 000,712 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

Projet de résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2 828 000,712 Dinars
+ Report à nouveau ex 2018	1.121.791,840 Dinars
Total (1)	3.949.792,552 Dinars
- Dividendes à distribuer	2.200.000,000 Dinars
- Report à nouveau ex 2019	1.749.792,552 Dinars

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,200 Dinars par action à partir du 15 avril 2020.

Projet de résolution n°3 :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD ;
- Monsieur Khaled FEKIH ;
- Monsieur Selim RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2022.

Projet de résolution n°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet FINOR en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2022.

Projet de résolution n°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Projet de résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.